

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

L'an deux mille quinze le 11 mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHÈNE, CLAEYS, GILLES, MARTIN BENSANA, MONNEREAU, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, DAVID, ELISSALDE, OTAL, RUBIO, VALLARD.

**Etaient absents et représentés** : Ont donné pouvoir : Mme GENAILLE à Mme MARTIN BENSANA, Mme MELCHIOR à M. VALLARD, Mme PAIN à Mme MONNEREAU, M. GUSTAVE à Mme ROCA.

Monsieur ELISSALDE donne lecture du compte-rendu de la séance du 13 avril 2015, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur ANDREU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts de la CCCB
- Transfert de la compétence « communications électroniques » à la CCCB dans le cadre de son adhésion au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) de la Haute-Garonne
- Modification des statuts du Syndicat de Voirie

### **1/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCCB**

La modification statutaire est rendue nécessaire en raison de :

- la nouvelle composition de la CCCB suite à l'adhésion de deux nouvelles communes, Labastide Saint Sernin et Rouffiac-Tolosan,
- la nouvelle rédaction de certaines compétences et la modification de leur classement,
- la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie,
- la prise de la compétence "communications électroniques",
- la création du service commun d'instruction des actes d'urbanisme.
- Cette mise à jour implique également la suppression de certains articles des précédents statuts.

*Le Conseil approuve la modification des statuts de la CCCB.*

### **2/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE « COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES » A LA CCCB DANS LE CADRE DE SON ADHESION AU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN) DE LA HAUTE-GARONNE**

Par délibération du 18 décembre 2013, la CCCB a émis un avis favorable à l'adhésion au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) de la Haute-Garonne.

Ce schéma a pour but de permettre à chaque habitant du département d'accéder à la fibre optique ou au très haut débit. La première étape pour mettre en place le SDAN est que les intercommunalités prennent la compétence.

La possibilité d'intervenir dans le domaine des communications électroniques est donnée aux collectivités et à leurs groupements afin de pallier un éventuel déficit d'offres privées sur leurs territoires.

Ce schéma les autorise à établir un réseau de communications électroniques en vue de le mettre à disposition d'opérateurs ou de l'exploiter directement, voire à fournir un accès à l'utilisateur final.

*Le Conseil Municipal donne son accord au transfert de cette compétence.*

### **3/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE VOIRIE**

Le comité syndical du syndicat intercommunal de voirie du canton de Toulouse Centre a décidé de revoir et modifier ses statuts en raison :

- du retrait des communes de L'UNION et de SAINT JEAN du syndicat suite à leur adhésion à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.
- De la formation entre les communes de Castelmaurou, Montberon, Pechbonnieu, Rouffiac Tolosan, Saint-Genies Bellevue, Saint Loup Cammas d'un syndicat qui prend la dénomination de syndicat intercommunal de voirie du canton de Toulouse Centre.

*Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du syndicat de voirie.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.